contact@akanup.com | +33582959773
akanup.fr

PROGRAMME DE FORMATION

PRESIDER LE CSE

DURÉE	MODALITÉ	RECONNAISSANCE
1.00 jours 7.00 heures	**Présentiel** intra ou inter-entreprises	**Certificat de réalisation** formation non certifiante

La formation "Présider un CSE" s'adresse aux présidents ou futurs présidents de CSE/CCSE, aux directeurs d'entreprise ou d'établissement, ainsi qu'à toute personne appelée à remplacer un président ou à l'assister.

Sans prérequis, cette formation vise à doter les participants des compétences nécessaires pour instaurer un dialogue social constructif au sein du comité social et économique, en maîtrisant le cadre juridique et en adoptant la posture adéquate pour assumer la présidence.

Elle offre également une expertise sur la gestion de la transition entre les instances précédentes et le nouveau CSE, ainsi que sur la résolution des difficultés pratiques liées au fonctionnement du comité, notamment en ce qui concerne la sécurité et la santé au travail.

Profils des stagiaires

- Présidents ou futurs présidents de CSE/CCSE , directeurs d'entreprise ou d'établissement, toute personne amenée à remplacer un président ou à l'assister.

Prérequis

- Aucun

Objectifs pédagogiques

- Instaurer et favoriser un dialogue social constructif avec le CSE
- Maîtriser le cadre juridique et la posture à adopter pour tenir la présidence du comité social et économique
- Résoudre les difficultés pratiques liées au fonctionnement du CSE notamment concernant les aspects sécurité et santé au travail

Contenu de la formation

- Composition et Fonctionnement du CSE
  - Le rôle et les missions des membres du CSE et de la CSSCT
  - Les règles et les moyens de fonctionnement du CSE et de la commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT)
  - Le recours à l'expert
  - Préparer les réunions
  - Rôle, missions et marge de manoeuvre du Président du CSE
  - Le suivi des réunions
- Mise en Œuvre Opérationnelle de la Prévention des Risques au Travail
  - Santé au travail : la mission des élus
  - La prévention des risques et ses acteurs
  - L'information et la consultation des élus en matière de SST
  - Outils repères et pratiques de terrain
  - Apports spécifiques sur les risques de l'entreprise des participants
  - Les autres interventions spécifiques des membres du CSE
  - Conclusion de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Livret d'entrainement
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

des résultats de la formation

- Positionnement de préformation
- Feuilles de présence
- Exercices de réflexion sur ses pratiques
- Mises en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation
- Bilan post formation
- Séances de coaching individuel post-formation (si contractualisé)

Equipe pédagogique

Fort de nombreuses années d'expérience, nos formateurs possèdent une expertise pointue en matière de législation sociale, de gestion des risques professionnels, et des relations avec les représentants du personnel.

Qualité et indicateurs de résultats
Taux de satisfaction des apprenants

Délais d'accès
8 semaines

Accessibilité
Nous accordons une attention toute particulière à l'accès de nos formations aux personnes présentant un handicap. Veuillez nous contacter pour que nous ajustions l'organisation et le contenu de la formation contact@akanup.com

Reconnaissance, modalités et financement
Type de reconnaissance : Formation non certifiante - certificat de réalisation remis en fin de formation.
Modalités pédagogiques : Présentiel. En intra, dans vos locaux, ou en inter-entreprises à Toulouse selon les dates proposées.
Modalités de financement : selon votre situation, plan de développement des compétences de l'entreprise, avec prise en charge possible par votre OPCO (AKANUP est certifié Qualiopi), ou financement direct par l'entreprise ; pour les dirigeant·es non salarié·es et les indépendant·es, fonds d'assurance formation (AGEFICE, FIF PL…) ; pour la formation santé, sécurité et conditions de travail des élu·es du CSE, prise en charge par l'employeur. Des cofinancements publics peuvent compléter (aides régionales Occitanie, Fonds social européen FSE+). Le montant de la prise en charge dépend de votre financeur : nous le vérifions avec vous avant de démarrer. Formation non éligible au CPF.
Prix : Sur devis